Zeitschrift: La vie musicale : revue bimensuelle de la musique suisse et étrangère

Herausgeber: Association des musiciens suisses

Band: 3 (1909-1910)

Heft: 10

Rubrik: Nécrologie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

« En adressant ma lettre aux journaux, j'en écrivais une autre au Conseil d'administration du Casino Lausanne-Ouchy, pour obtenir de lui les explications que je me croyais en droit de lui demander. Or, le président signataire de mon contrat vient de me retourner ma lettre, en refusant de la transmettre au Conseil. Il me renvoie à la Commission musicale. Celle-ci avait déjà dégagé sa responsabilité en m'écrivant, il y a quelques jours, qu'elle n'avait pas été consultée pour la décision en question.

Je laisse encore à vos lecteurs le soin de juger de tels procédés. »

Il ne semble pas que le Conseil puisse persister dans son refus de répondre, étant donnée l'attitude absolument correcte de M. Ernest Bloch. En attendant, nous avons été heureux de lire dans la « Gazette de Lausanne » du 30 janvier, sous la signature de M. Ed.

C. — qui est membre de la dite Commission musicale — les lignes suivantes :

«L'Orchestre de Lausanne a fait jadis ample moisson de lauriers à Genève sous la direction Birnbaum. Rien d'étonnant s'il songe à recommencer sous la direction Ehrenberg. Il est toutefois très regrettable que cette tentative ait pu être interprétée comme un acte peu amical vis-à-vis de M. Bloch, qui avait demandé à louer l'orchestre qu'il dirige aux concerts d'abonnement lausannois pour un concert à Genève avec le concours de M¹¹¹º Bréval. En opposant à M. Bloch un refus, la direction du Casino a sans doute usé d'un droit, mais elle a commis une lourde faute, car elle a mécontenté les musiciens, tant de Genève que de Lausanne, ainsi que les nombreux admirateurs que compte à Genève M. Bloch. »

NECROLOGIE

Mathis Lussy +

A Montreux, où il s'était retiré, où il vivait entouré de ses chers souvenirs et plongé dans ses travaux plus chers encore — une édition phrasée, annotée et comparative des diverses interprétations connues de la *Sonate pathétique* de Beethoven -- l'éminent musicologue s'est éteint, le 24 janvier, après des semaines de souffrances vaillamment supportées. Il sera pleuré par tous ceux qui l'ont connu, comme homme autant que comme musicien. Et l'on peut bien dire qu'en ces dernières années, il était au sein de l'A. M. S. l'objet d'un culte fait d'admiration

et d'affectueux respect.

Mais bien au-delà de nos frontières — il a passé, du reste, la majeure partie de son existence à Paris — son nom était répandu et hautement estimé. Dès 1873, il lança dans le monde musical une « idée » et, toute sa vie qui fut longue et laborieuse, il resta l'homme de cette idée : la possibilité d'une analyse logique de la phrase musicale. Son fameux Traité de l'expression musicale, si souvent réédité et traduit en plusieurs langues, est considéré par beaucoup et à bon droit comme une sorte d'évangile du musicien. Et c'est avec intention que je choisis ce terme d'« évangile » : Mathis Lussy fut en effet un homme de foi plus que de science, de géniale intuition plus que de haute culture. Il se contentait volontiers de prêcher la « bonne nouvelle ». Mais il faut l'avoir entendu, il faut avoir apprécié son langage savoureux de Vieux-Suisse que jamais Paris ne put s'assimiler, pour savoir ce que peuvent être la grandeur et la fermeté d'une conviction artistique.

Mathis Lussy était né à Stans, le 8 avril 1828; c'est là qu'il exprima le désir de dormir son dernier sommeil. Ses restes ont été inhumés dans le petit cimetière de sa ville natale, sans pompe aucune, mais au milieu d'un grand concours de population. Un ami fidèle, un disciple fervent, M. Marcel Herwegh, a prononcé

au nom de tous l'adieu qui n'est qu'un au revoir.

Que restera-t-il de l'œuvre, en dehors du *Traité de l'expression musicale*? Je ne sais. Quoi qu'il en soit, le nom de Mathis Lussy sera toujours rappelé comme celui tout à la fois d'un grand initié et d'un grand initiateur. G. H.

DERNIÈRES NOUVELLES

Lausanne. L'« Académie de commerce » a été heureusement inspirée en invitant M. Ed. Platzhoff-Lejeune à parler de Richard Wagner, poète et penseur, en une série de six conférences dont la première eut lieu mercredi dernier 26 janvier. Ainsi qu'on pourra